

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau Communautaire de 3 lignes de tramway (A,B,C)
 Commission d'Indemnisation Amiable du Préjudice Commercial
 pouvant résulter des travaux du tramway Phase 2
 Bilan au 31 décembre 2010 - Communication

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION A L'AMIABLE :

➤ LA DEMARCHE

- A l'occasion des travaux de la 1^e phase du tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux a mis en place, par délibération n°1999/855, en date du 22 octobre 1999, une démarche d'indemnisation, en s'inspirant des expériences développées à Strasbourg et à Nantes.

➤ LES PRINCIPES D'INDEMNISATION

- Instruire les demandes d'indemnisation des préjudices d'exploitation commerciale susceptibles d'être causés aux professionnels riverains des travaux en s'entourant de l'avis d'experts techniques et financiers afin de déterminer, d'une part, la réalité du préjudice et, d'autre part, son évaluation financière ;
- Emettre un avis de nature à éclairer la décision qui sera prise, par délégation de signature, par le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, donnant lieu à la signature d'une convention valant transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil ;
- Indemniser l'atteinte au droit d'accès des professionnels riverains de la voie publique supportant les travaux du tramway et des travaux dits concomitants du tramway dès lors que situés sur le chantier du tramway,

➤ LA COMPOSITION

La Commission était composée de **10** membres à voix délibérative :

- 1 Président : Monsieur Bernard LATASTE, magistrat de l'ordre judiciaire,
- 1 Vice-président : Monsieur Patrick GUILLEMOTEAU, élu communautaire,
- 1 Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,
- 1 Représentant de la chambre des métiers,
- 1 Représentant du Trésorier Payeur Général,
- 1 Représentant de l'Ordre des experts comptables,
- 1 Représentant de la Commune concernée par les travaux,
- 3 représentants des services communautaires (Direction des Services, Direction Juridique et Mission Tramway).

➤ LA PROCEDURE

- Chaque dossier d'indemnisation est constitué d'un **dossier type** administratif et comptable adressé, sur simple demande, au requérant qui le remplit. Il comporte : renseignements sur l'entreprise, détail du chiffre d'affaires des 3 ans précédant les travaux, liasses fiscales ... renseignements certifiés par le comptable de l'entreprise ;
- La Commission, au vu de ces pièces, se prononce sur la recevabilité du dossier puis sur l'octroi éventuel d'une indemnité, qui peut donner lieu alors à la passation d'une convention dite « transaction » en application des articles 2042 et suivants du Code Civil.
- Un professionnel riverain du chantier tramway s'estimant lésé peut déposer successivement plusieurs demandes d'indemnisation en respectant **un délai de trois mois** entre deux demandes.

2. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION : Bilan au 31 DECEMBRE 2010 :

- L'étude des dossiers concernant la deuxième phase a débuté dès **février 2005**
- La commission a tenu **40** séances et examiné **399** cas
- **102** activités professionnelles ont demandé un dossier et l'ont retourné, pour instruction à la Mission Tramway
- **102** enseignes ont été traitées, à ce jour, par la commission et ont donné lieu à :
 - ➔ **46** indemnisations
 - ➔ **45** refus
 - 15 non riverains du chantier
 - 23 acquisitions ou créations après la DUP
 - 7 absences de perte de chiffre d'affaires
 - ➔ **4** reports (expertise complémentaire)
 - ➔ **7** dossiers donnés sans suite
- montant total des **indemnités** allouées (pour 46 enseignes) : **2 754 080 €**

soit 0.50 % du montant global du tramway – Phase 2.

LISTE DES ENSEIGNES INDEMNISEES PAR COMMUNE :

ENSEIGNE	ADRESSE	COMMUNE
BORDEAUX : 30 ENSEIGNES		
DOCTEUR CHAFFIOL IGLESIAS	55 Cours de Verdun	BORDEAUX
SALON DE COIFFURE AMOREAU	90 Cours de Verdun	BORDEAUX
MONSIEUR PIAZZA	94 Cours de Verdun	BORDEAUX
CHEVEU D'ANGE	110 Cours de Verdun	BORDEAUX
PHARMACIE DUDON	134 cours de Verdun	BORDEAUX
LA CAVE DE BIGOUDY	36 rue Tourat	BORDEAUX
M. CATHUS	3 Cours Portal	BORDEAUX
FER & EMERAUDE	26 rue Cantemerle	BORDEAUX
EUROP DESIGN	105 rue du Jardin Public	BORDEAUX
ETS VIGIER	9 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
EAC	35 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
PIZZERIA FABRIZIO	38 Cours Evrard de Fayolle	BORDEAUX
SOLEIL D'OR	44 rue Camille Godard	BORDEAUX
L'IMPASSE	14 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
SALON DELPHY	65 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
GARAGE LAMBILLIOTTE	79 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
BORDEAUX CUISINES AMENAGEMENT	103 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
DIFFUSION CITE	104 Avenue Emile Counord	BORDEAUX
L'EPI GAULOIS	117 bis Avenue Emile Counord	BORDEAUX
CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE	14 Quai Louis XVIII	BORDEAUX
ELECTRONIC 33	91 Quai Bacalan	BORDEAUX
IMPRIMERIE MARTINEZ	24 rue Achard	BORDEAUX
TABAC DE LA MARINE	28bis rue Achard	BORDEAUX
HOTEL LES ETOILES	159 rue Achard	BORDEAUX
BOULANGERIE MASSONI	171 rue Achard	BORDEAUX
BOULANGERIE LAUGERY	213 rue Achard	BORDEAUX
COIFFURE CHAGREAUD	229 rue Achard	BORDEAUX
LE BLEUET	37 rue J. Brunet	BORDEAUX
COIFFURE MICHEL	41 rue J. Brunet	BORDEAUX
TABAC REDON	120 rue Carles Vernet	BORDEAUX

MERIGNAC : 12 ENSEIGNES		
STATION TOTAL	5 Avenue François Mitterand	MERIGNAC
MERIGNAC AUTO	Avenue François Mitterand	MERIGNAC
ETS CASTERA	Avenue Pierre Mendès France	MERIGNAC
CUIR CENTER	216 Avenue de la Marne	MERIGNAC
QUICK	232 Avenue de la Marne	MERIGNAC
LE BOWLING	244 Avenue de la Marne	MERIGNAC
SIASO	254 Avenue de la Marne	MERIGNAC
LA BOUQUINERIE	261 Avenue de la Marne	MERIGNAC
ALC'OR	2 Place Charles de Gaulle	MERIGNAC
ETS ROUSSELLIER	28 Place Charles de Gaulle	MERIGNAC
Boulangerie DUPART	24 Place Charles de Gaulle	MERIGNAC
Charcuterie BILLARD	500 av. de Verdun	MERIGNAC
LORMONT : 3 ENSEIGNES		
LES FLORALIES	5 rue André Dupin	LORMONT
FIRST VIDEO	25 rue André Dupin	LORMONT
SYLVIA COIFFURE	52 rue G. Vitrac	LORMONT
BEGLES : 1 ENSEIGNE		
SPAR	402 boulevard JJ Bosc	BEGLES
TOTAL : 46 ENSEIGNES		

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre connaissance de ce bilan 2^{ème} phase arrêté au 31 décembre 2010.

Le Conseil de Communauté,

VU les délibérations n°1999/855 du 22 octobre 1999, n°2000/387 du 26 mai 2000 et n°2000/758 du 22 septembre 2000, créant la mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) pour atténuer le préjudice commercial des activités professionnelles riveraines du chantier Tramway Phase 1 et 2 ;

VU les avis émis par la CIA sur les dossiers de demandes d'indemnisation relatifs au chantier Tramway Phase 2 ;

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la communication du bilan 2^{ème} Phase arrêté au 31 décembre 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées communication.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2011

M. GÉRARD CHAUSSET